Désignation	Conta Valor BPI (Compte de Valeur BPI)
Conditions d'éligibilité	▪ Personnes physiques, majeures, Entrepreneurs Individuels (EI) et Professions Libérales (PL) pour usage personnel.
Modalité	Dépôt à vue.
Moyens de fonctionnement	▪ Carte de Retrait, Carte de Crédit; ▪ Chèques; ▪ Virements; ▪ Accès à BPI Direto/BPI Net si les conditions de fonctionnement du Compte le permettent.
Monnaie	Euro.
Montant	Montant minimum d'ouverture: € 100.
Taux de rémunération	Aucune rémunération.
Calcul des intérêts	Pas applicable.
Paiement d'intérêts	Pas applicable.
Régime fiscal	Majoré du droit de timbre, perçu au taux de 4%, sur les frais mentionnés dans les champs suivant.

Commissions et frais

Frais de Maintenance du Compte :

- € 3,50/mois pour des comptes ayant Domiciliation Automatique (1) de Salaire/Pension (DAS) ;
- € 7,50/mois pour des comptes sans Domiciliation Automatique (1) de Salaire/Pension(DAS)

Défaut de paiement des Frais de Maintenance pendant deux mois consécutifs :

- La Banque fermera le Compte de Valeur BPI, et les conditions en vigueur pour les comptes de dépôts à vue prendront effet;
- La facilité de découvert associée au Compte de Valeur BPI ne sera pas renouvelée, le cas échéant.

Si le compte ne présente pas la Domiciliation Automatique de Salaire/Pension au cours du mois pour lequel les Frais de Maintenance sont perçus, le montant des Frais à charger sera de € 7,5/mois.

Les Frais de Maintenance sont calculés avec une périodicité mensuelle à la fin du mois civil et débités au début du mois suivant, pour le mois précédent, par le débit du compte.

Au cours du mois de la passation de compte, la commission de maintenance proportionnelle au temps écoulé avec un minimum de 0,25 € sera facturée. Base de calcul: 30/360 jours.

On entend par salaire toute paie/salaire ou tout autre revenu fixe de nature pécuniaire versé au Client, résultant de l'exercice d'une activité de travail ou prestation de services, sur une base mensuelle.

Notes: (1) On considère Domiciliation Automatique du Salaire ou Pension seulement les virements électroniques interbancaires du type SALA/08-Salaires et du type PENS/11-Pensions, ou la paie reçue par des Ordres de Paiement Reçus (OPR) provenant de l'étranger, sur une base régulière (mensuelle).

Autres frais	Tarif (€)	Plus taxes
Comptes Inactifs	€ 15,00	DT - 4%
Retrait d'espèces avec bulletin au guichet	€ 3,50	DT - 4%
Relevé Patrimonial ponctuel	€ 2,00	DT - 4%
Relevé Patrimonial/Relevé de Compte (mensuel)	Gratuit	-
Relevé décadaire/hebdomadaire/journalier (jours ouvrables)	€ 0,50 / € 1,00 / € 1,50	DT - 4%
Copies/duplicata d'avis	€ 7,50	DT - 4%
Certification de signature	€ 2,50	DT - 4%
Demandes de solde du compte au guichet	€ 0,50	DT - 4%
Demande d'historique au guichet	€ 2,50	DT - 4%
Changement de titulaires	€ 6,00	DT - 4%

<table>
<tr><td>Facilités de découvert</td><td>La domiciliation de votre Salaire vous permettra accéder à un découvert autorisé jusqu'à 100% de votre salaire net domicilié, sous réserve de l'acceptation par la Banque et de la conclusion d'un contrat de facilité de découvert.

<table><tr><th></th><th>TAN</th><th>TAEG</th></tr><tr><td>Salarié</td><td>12,3%</td><td>13,6%</td></tr><tr><td>ENI/PL/Retraité</td><td>12,3%</td><td>15,2%</td></tr></table>
Pour tout exemple d'un montant maximum de la facilité de découvert contractée et/ou de durée du contrat, les TAEG ci-dessus indiqués ne changent pas. Pour les clients ENI/PL/Retraité, dans le TAEG indiqué, on considère aussi le droit de timbre sur l'Utilisation du Prêt, d'un montant de 0.120% sur le montant utilisé.

Sur le montant du prêt utilisé sous la forme de découvert autorisé, la Banque chargera des intérêts, comptés jour par jour, au taux défini ci-dessus (TAN). Majoré du droit de timbre de 4% sur les intérêts payables. Ces intérêts seront toujours débités en référence au dernier jour du mois auquel ils se rapportent.

Le remboursement du prêt utilisé sous forme de découvert autorisé est mensuel, par le montant en dette (y compris capital et intérêts) le jour où le Salaire (ou Pension/Retraite) est crédité, et la Banque est autorisée à débiter en ce compte le montant du prêt utilisé chaque mois et l'intérêt respectif.

Base de calcul: Act./360 jours.

Le défaut de fournir les informations ou la non-remise des documents demandés aux fins d'évaluer la solvabilité du client, ainsi que la fourniture d'informations fausses ou périmées, a pour effet de ne pas accorder le crédit ou, le cas échéant, ne pas augmenter le montant crédit total.</td></tr>
<tr><td>Dépassement de crédit</td><td>Le dépassement de crédit est soumis à l'acceptation par la Banque. Dans ce cas, les mêmes conditions décrites ci-dessus seront applicables à la facilité de découvert.</td></tr>
<tr><td>Autres conditions</td><td>Produits/Services associés au Compte de Valeur BPI:

▪ Libération de 2 cartes de retrait BPI Electron sans commission de libération;
▪ Libération de 1 carte de Crédit BPI (même Compte Carte), pour le 1er titulaire du Compte Carte (TAEG 12,9%), sans commission de libération ;
▪ 1 Carnet de 10 Chèques/mois, Barrés, Non Endossables, commandé via BPI Net et délivré par la poste (CTT) (droit de timbre de € 0,05 par chèque émis et les frais de livraison sont à la charge du Client) ;
▪ Virements SEPA + pas immédiat, gratuits, si effectués via des canaux: en ligne (BPI Net), appareils mobiles (BPI Net Mobile, APP BPI) et téléphone S / opérateur;
▪ Virements permanents gratuits ;
▪ Assurance responsabilité civile au capital de € 2 500 pour le 1er titulaire du compte, auquel les conditions à tout moment en vigueur à Allianz seront appliquées.

Tous les produits/services associés au Compte de Valeur BPI sont commercialisés par la BPI séparément.

Pour une comparaison entre le coût du Compte de Valeur BPI et les produits/services commercialisés individuellement, veuillez consulter www.bancobpi.pt.

Pour l'utilisation et/ou l'engagement par le Client des produits et services non inclus au Compte Valor BPI, les frais figurant dans le Tarif à tout moment en vigueur à la BPI seront exigibles.

Le TAEG de la Carte de Crédit BPI (commission de Libération de carte de retrait de € 20,00 + DT de 4%) est calculé pour un exemple de crédit de € 1 500, pour un taux annuel nominal de 9,5 %, cotisation mentionnée et un délai de remboursement de 12 mois. Le taux d'intérêt est calculé sur une base de 360 jours, sans arrondir.

L'accès à la Carte de Crédit et aux Chèques dépend de la décision à prendre par Banco BPI, au cas par cas.

Pour des virements SEPA + via des canaux: en ligne, appareils mobiles et téléphone S / opérateur, des limites maximales quotidiennes et/ou mensuelles sont applicables, pour des raisons de sécurité.

Lorsque l'adhésion au Compte de Valeur BPI résulte de la conversion d'un compte existant à la BPI, les avantages du Compte de Valeur BPI concernant l'exemption de commission de libération des cartes de retrait et de crédit ne s'appliqueront qu'à partir de la date de paiement de la prochaine cotisation (inclusivement).

La Banque se réserve le droit de modifier la teneur des conditions prévues dans cette FIS, lesquelles seront communiquées dans 60 (soixante) jours avant leur mise en œuvre, et affichées, le cas échéant,</td></tr>
</table>

	dans la Liste des Tarifs. Si le Client n'est pas d'accord, il peut, sans frais, rompre le contrat auquel se rapporte le présent Compte jusqu'au jour ouvrable antérieur à la date définie pour l'entrée en vigueur des nouvelles conditions. Le Client pourra mettre fin au Compte de Valeur BPI dans les conditions prévues au paragraphe précédent ou dans toute autre circonstance à condition d'avoir un préavis de 30 jours et, en tout cas, de notifier la Banco BPI s'il entend maintenir son contrat d'ouverture de compte et les moyens de fonctionnement et de paiement contractés au préalable à l'adhésion au compte valeur, ou s'il entend rompre le contrat d'ouverture de compte, ce qu'il peut faire dans les conditions figurant dans les conditions générales du contrat d'ouverture conclu avec la Banque. Dans le cas où le Client ne fait que mettre fin au Compte Valor BPI, les conditions, notamment de tarifs, applicables à la date de prise d'effet de la rupture s'appliqueront aux produits et services bancaires souscrits par le Client auprès de la Banco BPI.
Fonds de Garantie des Dépôts	Les dépôts constitués auprès de la Banco BPI bénéficient de la garantie de remboursement fournie par le Fonds de Garantie des Dépôts (Fonds) prévue dans la loi DL 298/92, chaque fois que survient l'indisponibilité des dépôts pour des raisons directement liées à sa situation financière. Le Fonds garantit le remboursement jusqu'à la valeur maximale de € 100 000 pour chaque déposant. Pour le calcul de la valeur des dépôts de chaque déposant, on prend en compte la valeur de l'ensemble des comptes de dépôt à la date à laquelle a été constaté l'indisponibilité de paiement par celle-ci, y compris les intérêts et, pour le solde des dépôts en devises, en convertissant en euros, au taux de change à ladite date. Pour en savoir plus, consultez www.fgd.pt.
Établissement dépositaire	Banco BPI, S.A. Pour des renseignements appelez 707 020 500 ou consultez www.bancobpi.pt
Validité des conditions	Dernière mise à jour: 17/12/2018

Je déclare avoir reçu et compris la présente Fiche d'Information Standardisée concernant le Compte de Valeur BPI, lequel est régi par les conditions énoncées aux présentes et, subsidiairement, par les Conditions Générales du Contrat de Compte de Dépôt de Valeurs BPI qui m'ont été délivrées au moment de l'ouverture du compte de dépôts à vue auprès de Banco BPI, SA.

J'ai aussi l'intention d'adhérer à la facilité de découvert associée à mon Compte Valor BPI, dont les termes font l'objet du Contrat de Facilité de Découvert - Domiciliation Salaire, que je signe ce jour. Non ☐ Oui ☐

Compte Nº ____/_____/_____/_____

_____ Date __/__/____

(Signature du Titulaire conforme au pièce d'identité)

CERTIFICATION/VERIFICATION DES SIGNATURES (à remplir par la Banque)

_____ Date __/__/____

(Signature du Collaborateur de la BPI) Nº Mécanographique:_____

Pensions le 31 octobre 2007 – informations supplémentaires concernant l'inscription disponibles sur www.asf.com.pt) ; autorisée à exercer l'activité dans les domaines de l'assurance vie et non-vie avec les assureurs BPI Vida e Pensões - Companhia de Seguros Vida, S.A., Companhia de Seguros Allianz Portugal, S.A. et Cosec - Companhia de Seguros de Créditos, S.A. Banco BPI, S.A. n'est pas autorisée à recevoir des primes ni à signer des contrats au nom de ces assureurs et, en sa qualité d'intermédiaire d'assurance, elle n'assume aucune responsabilité lors de la couverture de risques inhérents aux contrats d'assurance.